



Le 25 juillet 2018

L'honorable Wayne Easter, député (Malpeque)
Président, Comité permanent des finances de la Chambre des communes
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Mémoire présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires en vue du budget de 2019

Monsieur,

Les sociétés membres de la National Marine Manufacturers Association (NMMA), l'association qui représente le secteur de la navigation de plaisance au Canada, produisent plus de 80 % des bateaux, des moteurs, des remorques, des accessoires et de l'équipement utilisés par les plaisanciers en Amérique du Nord. Les associations régionales de l'industrie du nautisme représentent des détaillants et des marinas de chaque province, et dans l'ensemble, le secteur de la navigation de plaisance génère des revenus de 10 milliards de dollars ainsi qu'un PIB de 5,6 milliards de dollars et emploie 75 000 Canadiens.

Le Canada compte près de 5000 entreprises liées au nautisme, dont bon nombre sont de petites entreprises familiales, qui génèrent 2,9 milliards de dollars en salaires et versent 868 millions de dollars en impôts. La NMMA est déterminée à assurer la compétitivité du Canada et à développer le secteur de la navigation de plaisance par le biais d'un dialogue en matière de politique publique avec le gouvernement, d'études de marché, de communications concernant l'assurance de la qualité des produits et le marketing ainsi que de programmes de sensibilisation du public. Environ 43 % des Canadiens ont fait de la navigation l'année dernière et le Canada compte quelque 8,6 millions de bateaux en usage. En outre, notre secteur contribue grandement au marché d'exportation canadien, générant plus de 200 millions de dollars de ventes internationales. Pour plus de précisions, veuillez consulter le site www.nmma.ca.

Au nom des membres de la NMMA partout au Canada, j'ai le plaisir de présenter les recommandations suivantes pour examen dans le cadre des consultations du Comité permanent des finances de la Chambre des communes en prévision du budget fédéral de 2019.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Sara Anghel
Présidente
National Marine Manufacturers Association (Canada)

- **Recommandation n° 1 :** Que le gouvernement du Canada retire les éléments numéro 8901.10, 8903.91, 8903.92 et 8903.99.90 de la liste des contre-mesures envers les États-Unis en réponse à l'imposition de tarifs sur les produits canadiens d'acier et d'aluminium pour mettre ces produits sur un pied d'égalité avec les autres produits récréatifs.
- **Recommandation n° 2 :** Que le gouvernement du Canada offre un financement pour améliorer l'infrastructure dans des endroits comme les parcs, les voies navigables locales et les ports.
- **Recommandation n° 3 :** Que le gouvernement du Canada maintienne la durée de la saison et des heures d'exploitation de Parcs Canada, en particulier sur le canal Rideau.
- **Recommandation n° 4 :** Que le gouvernement du Canada élargisse l'accès à la navigation de plaisance à l'échelle internationale par le biais du commerce et de nouveaux marchés, ainsi qu'à l'échelle locale grâce à plus de rampes de mouillage et de cales dans les marinas (là où l'environnement le permet).
- **Recommandation n° 5 :** Que le gouvernement du Canada crée une liste de bateaux abandonnés et d'épaves afin de mieux comprendre la portée, l'ampleur et les risques associés à ce problème et d'aider Transports Canada dans ses efforts.
- **Recommandation n° 6 :** Que Transports Canada mette en place un protocole d'entente avec la NMMA pour transférer la responsabilité de la gestion des règlements sur la construction de bateaux à celle-ci.
- **Recommandation n° 7 :** Que le gouvernement du Canada collabore avec la NMMA relativement aux changements à la norme sur les carburants renouvelables et à l'arrivée de l'E15.

Justification des recommandations

Recommandation n° 1 concernant l'élimination des contre-mesures et des tarifs liés aux embarcations de plaisance.

Les contre-mesures proposées ont une incidence majeure sur le transit des embarcations manufacturées à la frontière et se traduisent par des hausses prohibitives des prix pour les consommateurs canadiens. En 2017, plus de 100 000 embarcations neuves ou d'occasion ont été vendues au Canada. De ce nombre, plus de 65 % ont été importées des États-Unis. Les importations américaines représentent 81 % de la valeur des importations totales en dollars. La valeur des embarcations importées au Canada des États-Unis s'est élevée l'an passé à 667,8 millions de dollars. En particulier, 95 % des bateaux hors-bord, qui sont le type d'embarcation le plus populaire, ont été importés des États-Unis. Il n'existe tout simplement pas de secteur manufacturier au Canada qui permettrait de remplacer notre dépendance aux embarcations en provenance des États-Unis.

L'industrie emploie 75 000 Canadiens, et si les tarifs imposés occasionnent un ralentissement des ventes, ces emplois seront touchés. En effet, l'incidence des quatre tarifs douaniers proposés sur les embarcations de plaisance se fera surtout sentir par les Canadiens de la classe moyenne. Parmi les plus de 43 % des Canadiens qui s'adonnent à la navigation de plaisance chaque année, près de 60 % ont un revenu familial moyen de moins de 100 000 \$. De plus, les plaisanciers au Canada dépensent environ 7,35 milliards de dollars par an pour leurs excursions sur l'eau. Les tarifs proposés auront une incidence considérable sur la classe moyenne partout au Canada et le prix des embarcations risque d'augmenter de plus de 25 %, ce qui nuira aux travailleurs de la classe moyenne qui dépendent de cette industrie.

Si retirer ces éléments de la liste n'est pas une option, la NMMA aimerait demander que les embarcations qui ont déjà été achetées, mais qui n'ont pas encore été livrées soient exemptées du tarif, et que si les tarifs sont éliminés dans quelques mois, ceux-ci soient remboursés. Comme les produits sont souvent importés avant qu'ils ne soient vendus, nous demandons que les tarifs n'aient pas à être payés à la frontière et qu'ils aient plutôt à l'être une fois que l'embarcation a été vendue. Enfin, beaucoup de confusion règne dans notre industrie en ce qui concerne la façon dont tout cela fonctionnera; c'est pourquoi nous aimerions aussi demander que la NMMA soit autorisée à communiquer certains faits et messages aux membres de l'industrie quant aux détails.

Recommandation n° 2 concernant le financement de l'infrastructure.

Le financement pour l'amélioration de l'infrastructure dans des endroits comme les parcs, les voies navigables locales et les ports est d'une grande importance pour la NMMA et ses membres. L'investissement dans l'infrastructure visant à faciliter l'accès à l'eau pour les plaisanciers (plus de rampes de mouillage et de cales dans les marinas là où l'environnement le permet) ne fera que favoriser la croissance de notre secteur et aidera d'autres secteurs qui s'appuient sur lui. Les possibilités de financement visant à promouvoir le secteur de la navigation de plaisance et les membres de la NMMA sont aussi importantes.

La NMMA soutient l'amélioration de l'infrastructure maritime et des voies navigables par Parcs Canada, qui fait partie des priorités d'investissement du gouvernement fédéral. Comme vous le savez peut-être, en avril 2017, le gouvernement fédéral a annoncé un investissement de 330 millions de dollars pour réhabiliter l'infrastructure de la voie navigable Trent-Severn. Ce type d'investissement est essentiel pour assurer la pérennité et la croissance du secteur de la navigation de plaisance à long terme.

La NMMA Canada espère que les investissements financiers continus dans les marinas et les rampes de mouillage seront maintenus afin de faciliter l'accès aux voies navigables canadiennes pour les plaisanciers. Un moyen d'y parvenir serait de veiller à ce que les droits recueillis à ces endroits soient utilisés pour stimuler l'économie et soutenir le secteur. Les droits d'accès pour les embarcations sont aussi importants pour permettre aux Canadiens de continuer de naviguer. Les droits d'éclusage et d'amarrage doivent demeurer raisonnables pour continuer d'attirer les plaisanciers. Parcs Canada a aidé à attirer un plus grand nombre de personnes sur les cours d'eau grâce à son permis d'éclusage saisonnier 2017 gratuit dans le cadre de Canada 150 et la NMMA souhaite encore une fois féliciter l'Agence pour avoir rendu cette initiative possible.

Notre industrie a aussi salué l'annonce par le gouvernement du Canada, l'Ontario et la Ville de Toronto d'un investissement conjoint de 1,185 milliard de dollars pour l'assainissement et le réaménagement du secteur riverain de Toronto. Nous pressons le gouvernement d'envisager l'amélioration de la navigation de plaisance et l'accès à celle-ci dans le cadre de cette initiative, qui pourrait comprendre des projets comme l'ajout de nouveaux quais, de rampes de mouillage et d'aires d'amarrage pour les plaisanciers qui souhaitent profiter du secteur riverain au centre-ville de Toronto.

Recommandation n° 3 concernant la durée de la saison et des heures d'exploitation de Parcs Canada.

La NMMA Canada soutient les mesures prises par le gouvernement fédéral pour maintenir la durée de la saison et des heures d'exploitation de Parcs Canada, en particulier sur le canal Rideau. Ces mesures sont essentielles au maintien du secteur de la navigation de plaisance et de nombreuses entreprises, y compris des marinas, des exploitants d'entreprises touristiques et des hôtels, qui s'appuient directement et indirectement sur de telles initiatives.

Recommandation n° 4 concernant l'élargissement de l'accès à la navigation de plaisance à l'échelle internationale par le biais du commerce et de nouveaux marchés.

La NMMA a fait la promotion des produits canadiens grâce au financement du programme Opportunités mondiales pour les associations (OMA) et a reçu plus de 280 000 \$ de ce programme au cours des six dernières années pour soutenir les manufacturiers de produits nautiques canadiens et leurs efforts internationaux. Le gouvernement doit continuer d'élargir l'accès au commerce international et aux nouveaux marchés.

Recommandation n° 5 concernant les bateaux abandonnés et les épaves.

La NMMA appuie le programme de Transports Canada qui facilite l'élimination des bateaux abandonnés et des épaves. Nous croyons que les propriétaires des bateaux devraient être tenus responsables des coûts associés à leur nettoyage. Il est possible d'y parvenir en améliorant l'exactitude de l'identification du propriétaire du bateau ainsi qu'en promouvant l'éducation et les activités de sensibilisation dans l'objectif d'informer les propriétaires de leurs responsabilités. La NMMA espère collaborer avec tous les ordres de gouvernement pour encourager le nettoyage des petits bateaux hautement prioritaires et adopter une approche plus proactive en ce qui a trait aux bateaux dangereux. Nous croyons qu'il faut rédiger une liste des bateaux problématiques afin, d'une part, de comprendre la portée, l'ampleur et les risques associés à ce problème, et d'autre part, d'aider Transports Canada dans ses efforts.

Recommandation n° 6 concernant la mise en place d'un protocole d'entente entre Transports Canada et la NMMA.

La NMMA aimerait qu'un accord non contraignant entre les deux parties soit créé pour définir les responsabilités et les exigences de Transports Canada et de la NMMA en ce qui concerne les règlements sur la construction de bateaux.

Recommandation n° 7 concernant les changements à la norme sur les carburants renouvelables et l'arrivée de l'E15.

La NMMA et le secteur de la navigation de plaisance soutiennent les carburants renouvelables ainsi que l'innovation dans l'approvisionnement en carburants et ils encouragent les politiques de conservation rationnelles afin de protéger les terres et les voies navigables du Canada. En ce moment, aux États-Unis, une des principales préoccupations du secteur de la navigation de plaisance concerne la Renewable Fuel Standard (norme sur les carburants renouvelables) et plus précisément, l'utilisation de carburants E15 sur le marché. L'E15 est un carburant contenant 15 % d'éthanol par volume. L'arrivée de l'E15 est une grande source d'inquiétude pour le secteur de la navigation de plaisance, car il a été prouvé qu'il pourrait mettre en danger la sécurité des plaisanciers et nuire à la performance des bateaux.

La possibilité pour les consommateurs d'utiliser un carburant composé de plus de 10 % d'éthanol dans leur bateau est néfaste pour le secteur de la navigation de plaisance, un moteur important de l'économie dans de nombreuses régions du pays. De sérieux doutes bien documentés sur le plan de la sécurité humaine, de l'environnement et de la technologie ont été soulevés quant à l'utilisation de mélanges contenant plus de 10 % d'éthanol dans les réservoirs et les moteurs des bateaux de plaisance. La NMMA a effectué un certain nombre de tests pour prouver ce fait et aller de l'avant. Elle aimerait participer au débat concernant la politique sur les carburants renouvelables afin d'informer les gens des effets nuisibles de l'E15 pour le moteur de leurs véhicules hors route et de leurs bateaux avant qu'ils remplissent leurs réservoirs. La NMMA demande au gouvernement d'envisager l'utilisation de bio-isobutanol comme une alternative sûre à l'E15 tandis qu'il poursuit l'élaboration de la Norme sur les carburants propres.